Bulletin n°23 - decembre 2010

Amis de Saint-Quay-Portrieux et ses environs

association loi 1901 - statuts déposés le 31/12/02

SOMMAIRE

VIE DE LA COMMUNE
Conseil municipal du 29/7/10
Conseil municipal du 9/9/10
Conseil municipal du 29/10/10
Plan de circulation
Couvre-feu des mineurs, bilan
La vie de la commune sur internet

VIE DU PORT
Interview de Monsieur Brézellec
Manque de places dans les ports ?
Une charte de la pêche de loisir
Le bar se fait rare
Projet d'aménagement des terre-pleins du Port d'Armor
«Voile Loisir»

COMMUNAUTE DE COMMUNES
Lantic, le plastique s'y transforme en fioul
Saint-Quay veut garder sa personnalité touristique
A Binic le futur centre nautique
La Communauté de communes prépare un circuit de VTT
Circulation routière

NOS FALAISES, UN CAPITAL À GÉRER

HISTORIQUE DU CHEMIN DE DOUANIERS

HOMMAGE A J.B. BARAT

LE CASINO MECONNU

BREVES
COURRIER DES LECTEURS
VIE DE L'ASSOCIATION



Le chemin de falaise sous la neige - photo Patrick Le Chevoir

EDITO

Le chemin de ronde de Saint-Quay, ce fameux GR 34, est un des atouts touristiques de la ville : on vient de loin en Argoat le dimanche pour y prendre l'air de la mer, se promener et peut-être aussi utiliser ce prétexte pour un petit tour au casino en fin d'après-midi. Mais ce chemin repose sur une falaise fragile qui chaque année s'effondre un peu plus, menaçant la sécurité des promeneurs. Que faut-il faire pour protéger cette falaise, quelle est l'histoire de ce chemin dit «des douaniers», et enfin comment bien terminer la promenade côtière par un petit tour au casino?

Jean-Pierre Guth

CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil municipal du 29 juillet

«Dans une atmosphère calme et appliquée» (OF 31/7) la société Véolia, délégataire du service public pour l'eau et l'assainissement a fait son rapport annuel d'où il ressort que la station d'épuration a été conçue pour une population de 8800 habitants, alors qu'en période estivale la population peut atteindre le double et que, pour alourdir le problème, les zones frontalières de Plourhan et Tréveneuc devraient venir s'y raccorder. Située près du rond-point de la France Libre, au carrefour de la route de Lanvollon et de la N 687, cette station devrait être remise à niveau sur son emplacement actuel. Ceci n'est pas sans poser un sérieux problème, car il s'agit d'un quartier qui s'urbanise rapidement «à l'extérieur» de la départementale.

Par ailleurs, un budget de 70.000€ a été alloué à l'installation de 7 caméras de video-protection. Il ne faut pas confondre vidéo-surveillance qui donne en continu la possibilité de regarder ce qui se passe, et vidéo-protection qui ne permet qu'à un très petit nombre de personnes d'avoir accès aux enregistrements, ceux-ci n'étant conservées qu'un temps limité (par exemple 15 jours). Ces caméras ne pourront être en fonction qu'en juin 2011 car d'ici là il faut qu'un spécialiste ait fait une étude de positionnement, que le type d'équipement ait été choisi (giratoire ou pas,...), que la Préfecture ait donné son accord sur le projet, qu'un appel d'offres soit intervenu pour choisir l'installateur, et que les travaux aient été conduits.

L'architecte en charge du dossier du cinéma a fait le point de la situation : le balcon et la scène seront maintenus, mais cette dernière trop étroite ne permettra pas de représentations théâtrales. Le budget des travaux est de 1M€, cependant les subventions nécessaires ne sont pas encore toutes acquises (Centre National du Cinéma, Fondation du Patrimoine,...); le maire escompte trouver 50% de l'investissement. L'exploitation est prévue avec un distributeur pour avoir les films les plus récents. Un appel d'offres va intervenir pour choisir l'exploitant délégataire du service public.
Enfin, les conventions avec les sociétés Cras et Pacalet ont été renouvelées pour 15 ans.

Au moment où l'on réfléchit à l'aménagement des terre-pleins du port d'Armor et à l'ensemble des activités portuaires, envisageant même une nouvelle cale au pied de Longemer ouvrant sur le large pour les dériveurs, on peut vraiment se demander comment on a pu prendre une telle décision qui engage l'avenir pour 15 ANS et interdit à la commune de récupérer le site sans de sérieux dédommagements.

Conseil municipal du 9 septembre

Dans une salle bondée, M. Abbest conteste auprès du maire la demande de démission le concernant auprès du Tribunal Administratif. Après leurs prises de paroles virulentes, MM. Abbest et Lorant ainsi que Mmes Bré et Lucas ont quitté la salle ; la séance a dû alors être levée, car le quorum n'étant plus atteint, aucune décision ne pouvait être prise. Conseil reporté au 14 septembre. Ce jour là, une procédure a été lancée concernant une délégation de service public pour le cinéma. Mais «une gestion temporaire en régie directe serait possible si nécessaire» précise le maire.

Conseil municipal du 29 octobre

Centre des congrès: une avance de 200.000€ a été votée permettant le début des travaux de remise en état en attente du règlement du dossier avec les assurances. Ces travaux ont maintenant pu commencer
Cinéma: une subvention va être demandée au Conseil Régional pour financer l'équipement d'un projecteur numérique. Investissement à prévoir environ 76.000€ financé à 80% par le Fonds de numérisation des salles qui entend développer cette technologie.
Librairie du port: la ville va racheter 150 000 €l'immeuble pour aider ce commerce à survivre. Le débat à ce sujet a été fort sérieux: le rôle de la Municipalité est bien de soutenir les commerces de détail, mais racheter les immeubles pour cela est-il nécessaire et logique ?
Plan de circulation: le nouveau projet a été adopté.

La vie de la commune sur internet

Plusieurs sites vous permettent maintenant d'avoir des points de vue très variés sur la vie de Saint-Quay-Portrieux.
1°« Le Phare », la feuille d'information mensuelle diffusée par la Mairie peut vous être envoyée systématiquement par Internet si vous le demandez. Il vous suffit de vous adresser individuellement au service communication de la Mairie en laissant un message à l'accueil de la mairie ou en adressant un mail au service communication, communication@mairie-saintquayportrieux.fr, ou encore en contactant directement Monsieur Fabrice Quilliou, le responsable de la communication au 02 96 70 80 80.
2° Le blog de la mairie : http://saint-quay-portrieux.typepad.fr
3°Vous pouvez aussi consulter les sites des groupes d'opposition, "sant-ke-portrieux.blogspot.com", ou «stquaypx@live.fr» ou encore "libre expression quinocéenne".
4°Enfin nous vous recommandons le site de notre association **www.amis-st-quay-px.fr** (voir la rubrique vie de l'Association). Ce site a pour objet de mettre à votre disposition les bulletins ayant plus d'un an avec en particulier les articles de fond publiés depuis la création de l'association, et d'être un lieu de dialogue sur tous les sujets qui concernent notre ville et son environnement. Vous pourrez vous y exprimer, notamment y donner vos avis sur les projets en cours ou y faire des propositions.

Couvre-feu pour les moins de 16 ans, bilan

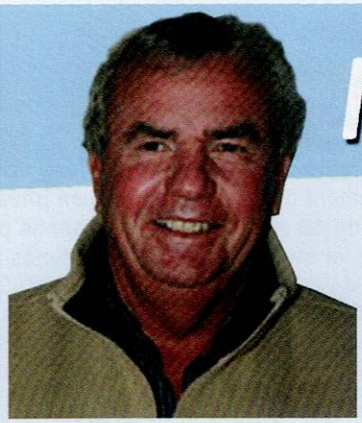
A la mi-juillet, à la suite de plusieurs actes graves commis par des mineurs (agression de jeunes estivants, voitures dégradées voire incendiées, tags,...) et d'une pétition signée par une quarantaine de personnes dont certaines menaçaient d'organiser une milice privée, le maire, Dominique Blanc, a pris un arrêté obligeant, jusqu'au 15 septembre, les mineurs de moins de 16 ans à être accompagnés par un adulte à partir de 23 heures. Il a indiqué que la mesure avait pour objectif de protéger les mineurs et était «préventive: les jeunes ne présentant rien de suspect ne devant pas être contrôlés».
Et de fait, tout l'été, les jeunes adolescents ont évité de se trouver isolés la nuit et se raccompagnaient les uns les autres en groupe nombreux. La mesure a provoqué un tollé chez les jeunes et a donné une idée médiocre de notre ville à l'extérieur. Mais le bilan officiel de cet arrêté a été présenté au cours d'une réunion regroupant les gendarmes, les plagistes, les responsables du CLJ, et ceux de la SNSM : l'effet de cette mesure est « évident ». Vingt incendies de voitures en 2009, et aucun depuis cet arrêté, 3 à 5 jeunes ont été simplement raccompagnés chez eux par les gendarmes et 2 seulement, pris de boisson, ont dû être cherchés par leurs parents à la gendarmerie.

Plan de circulation

Un projet de «plan de circulation» a été exposé en Mairie tout l'été et a donné lieu à une très large consultation. La démarche avait été initiée par la précédente municipalité et reposait en grande partie sur le sens à donner au boulevard Maréchal Foch. Toutes les remarques, et en particulier celles qui avaient été inscrites sur le cahier destiné à les recueillir, ont été analysées et prises en compte pour donner lieu à un nouveau projet beaucoup plus modeste. En effet, le trafic n'est préoccupant que quelques heures par jour et quelques jours d'été par an, et les accidents ne sont guère plus préoccupants, les zigzags au débouché de l'avenue de la Comtesse sur le boulevard Mal Foch obligeant les véhicules à aller très lentement.

Les points les plus importants concernent le boulevard Foch qui conservera les actuels sens uniques et au port, la rue Clémenceau qui restera inchangée.
En revanche, au Portrieux, la rue des Lilas sera mise en sens unique, des Ecoles vers la rue Clémenceau avec une dérogation «sauf riverains». La rue du Commerce . et la rue de la Comtesse seront à double sens et la rue Pasteur sera mise en sens unique dans sa partie haute.
A Saint-Quay, la rue Cadot-Joffre deviendra un sens unique vers la sortie de la ville, de l'église au rond-point de la France libre, tandis que la rue du Martouret sera en sens unique du rond-point vers le centre. La rue des Marronniers sera en sens unique jusqu'à la rue Le Conniat. Quant au boulevard du Littoral, des zones seront aménagées où les piétons seront prioritaires.
Ce plan voté lors du conseil municipal du 29 octobre sera mis en œuvre avec la nouvelle signalétique retenue pour l'ensemble de la Communauté de communes avant l'été prochain.
A ce propos rappelons l'ambiguité des panneaux indicateurs à l'entrée de la ville : quand on arrive de Saint-Brieuc pour entrer au Portrieux, tout laisse à penser qu'on arrive à... Etable...alors qu'on y est déjà ! Et le bon balisage n'apparaît qu'à l'arrivée sur Saint-Quay. La nouvelle signalétique offre une magnifique occasion de remédier à cette anomalie.





INTERVIEW Georges Brezellec

Dans nos ports les choses vont changer. Georges Brezellec, maire-adjoint en charge de tout ce qui concerne la mer et représentant de la commune à la Communauté de communes. Il nous a fait part de la situation incroyablement complexe de l'ensemble que constitue le Port d'Armor et le port d'échouage, des projets en cours ou envisagés et de quelques-unes de ses idées sur cette question.

Depuis 1981 le Conseil Général est propriétaire de l'espace maritime, il est l'autorité concédante. La ville est concessionnaire du port d'échouage, SAUF l'ancien quai qui est concédé à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI). La ville peut donc louer les places à l'intérieur du port, mais pas celles qui sont le long du quai ! Sur le port d'échouage il y a donc deux autorités différentes, et la CCI se soucie fort peu de dynamiser ce quai et de faire repeindre le vieux phare qui, d'ailleurs, pourrait être déclaré monument historique.
Sur le nouveau port, la CCI gère le port de pêche et les pontons destinés aux pêcheurs. Le Syndicat mixte du Port d'Armor (55% conseil général, 45% commune) gère la plaisance et les terre-pleins, SAUF les bâtiments. Ceux-ci font partie du domaine concédé à la Société du Nouveau Port (SNP où intervient la SPADA). En outre, le ponton des bateaux de passage appartient à la ville et c'est elle qui délivre les permis de construire sur les terre-pleins. Sur le Port d'Armor il y a donc quatre autorités différentes. Un mille-feuilles !
Cette situation juridique enchevêtrée interdit toute action cohérente ; un bureau d'études juridiques a donc été mandaté pour proposer une structure plus opérationnelle et doit rendre ses conclusions pour la fin de l'année 2010, moment auquel justement la concession à la CCI se terminera. Les choses vont donc changer et, à cette occasion la ville pourrait peut-être reprendre un peu la main sur SON port. L'objectif recherché serait de bien séparer les genres, la pêche d'un côté et de l'autre la plaisance regroupant sous une même autorité tous les espaces qui y sont consacrés dans l'ancien et le nouveau port. Un appel d'offres devrait alors intervenir pour choisir, sur la base d'un cahier des charges à définir, ce délégataire de service public (qui, pourquoi pas, pourrait être la commune) ; à lui ensuite de gérer l'espace portuaire et de financer les constructions.

Entre temps, un projet d'aménagement des terre-pleins du Port d'Armor a été demandé à un cabinet d'architectes briochins. Ceux-ci ont proposé trois schémas dont celui qui est approximativement représenté ci-dessous et qui a été préféré tant par le Conseil général que par la Commune (voir rubrique suivante)

A court terme, la démolition de la carcasse d'hôtel qui encombre le terre-plein est prévue en février 2011, et un permis de construire pour le bâtiment 1 a été déposé par la Coopérative maritime. Cette coopérative de pêcheurs dispose déjà derrière Celtarmor, sur l'emprise concédée à la CCI, d'un bâtiment de 400m² et, à l'entrée de la tranchée Bocuze, d'un magasin de vente très bien placé ; mais elle menace, si on ne lui accorde pas immédiatement un permis de construire, d'aller s'implanter à Plérin...
La mairie ne pourrait accorder le permis de construire qu'après que le Conseil Général et le Syndicat Mixte aient donné l'autorisation d'occupation de terrain (AOT).

Du côté du port d'échouage, aucun projet n'est en cours, mais déjà, si la CCI n'intervenait plus sur le quai, celui-ci pourrait être utilisé par des visiteurs l'été et mieux entretenu (les escaliers sont hérissés de coquilles et il manque même des barreaux sur certaines échelles !).
La location des mouillages du port d'échouage présente un budget excédentaire d'environ 15.000€/an. Quant à l'aire de carénage elle présente aujourd'hui un budget autonome qui devrait être à l'équilibre en 2011 avec des recettes de 80 à 90.000 €/an, et devrait, pour G. Brézellec, être gérée avec reste du port.

Sous Longemer, près des chantiers Cras et Pacalet, des travaux importants sont prévus dans l'ancienne criée pour y installer le centre administratif du pôle nautique qui est maintenant placé sous la responsabilité de la Communauté de communes. 500. 000€ sont prévus pour organiser ses bureaux d'ici janvier 2011, aménager une voilerie et installer une restauration simple pour les jeunes, en particulier les classes de mer l'hiver. Les locaux seraient ouverts aux propriétaires de dériveurs, avec vestiaire et mini-club pour ranger du matériel.

Pour les dériveurs, G. Brézellec envisage à proximité, sur la digue ouest du port d'échouage mais à l'extérieur, un petit terre-plein de 10 à 12m de large destiné aux dériveurs avec une cale partant vers le large et donnant accès à la mer, même à marée basse. En attendant que ceci soit réalisé, l'aire de carénage pourrait être en partie consacrée aux dériveurs. Entourée de grillages, elle est sûre ; il suffirait de prévoir un système d'ouverture de la porte par carte automatique. Quant à l'entreprise Pacalet, elle n'est ni esthétique ni rationnelle à l'endroit stratégique où elle se trouve, entre le futur pôle nautique et la future cale des dériveurs. Le moment venu, la ville devrait reprendre cet emplacement.

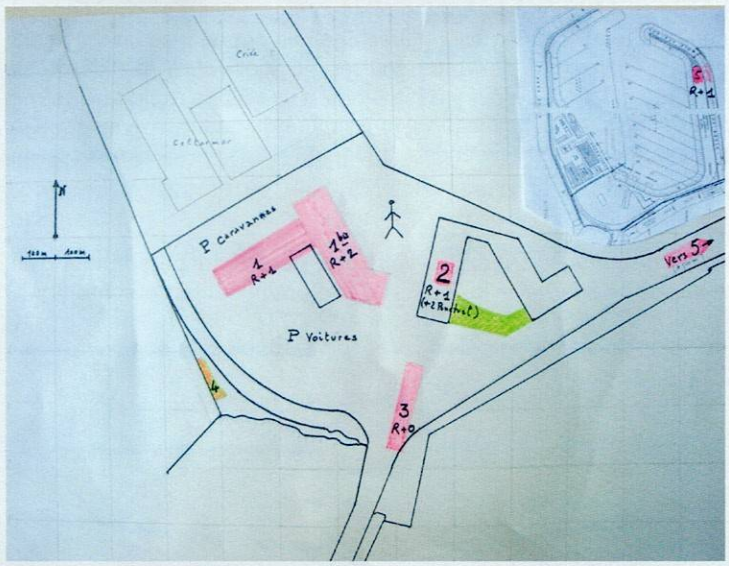
Enfin, pourquoi ne pas envisager comme à Paimpol un «port à sec» sur la zone d'activité des Islandais ?

Manque de places dans les ports ?
L'union nationale des associations de navigateurs annonce que 20. 000 plaisanciers seraient en listes d'attente. « Mais, même s'ils n'ont pas de bateau, les gens savent qu'il y a pénurie, alors ils s'inscrivent sur plusieurs liste d'attente» (OF 19/7) Selon une étude du cabinet Horizons, 76% des plaisanciers sur liste d'attent disposent déjà d'une place, mais en cherchent une meilleure... resterait donc environ 5000 vrais demandeurs ... sur plusieur listes ! Soit peut-être 1000 à 2000 vrais problèmes. Pour toute l France, c'est peu ! ....et en tous cas ne justifie pas que l'on barr

par un seuil notre port d'échouage pour gagner 500 (est-ce même si sûr ?) places. Portrieux n'a pas pour vocation de soulager seul les malheurs de plaisanciers qui utilisent leur vedette quelques jours par an !
En revanche, les dériveurs qui consomment bien peu d'espace et d'investissements publics sont totalement privés de places pour stationner l'été à Portrieux. Rien, mais vraiment rien du tout, n'est prévu pour eux ! Alors que ce sont des jeunes, des sportifs, des vacanciers dépensiers, tout ce qu'il faut dans une station balnéaire comme la nôtre.

Projet d'aménagement du terre-plein du Port d'Armor

Nous reprenons ici les éléments présentés lors de l'Assemblée Générale de notre association, le 7 août.
-Le bâtiment 1 est prévu pour la Coopérative Maritime en R+1 (rez-de-chaussée plus un étage).
-Le bâtiment 1bis est prévu en R+1 ponctuellement R+2 à l'intention d'une résidence avec services pour des saisonniers (plagistes l'été, coquillers l'hiver, ...), des équipages sportifs, et toute l'année des personnes de passage, ainsi que des commerces et des bureaux.
-Le bâtiment 2 est prévu en R+1 pour la capitainerie, des activités d'animation (clubs...) avec ponctuellement en R+2 une extension vers l'ouest.
-Le bâtiment 3 est prévu en R+0 donc sans étage mais ponctuellement des balcons aménagés dans la toiture.
-Le bâtiment 4 est prévu en R ou R+1 pour des sanitaires et se trouve à l'amorce d'un cheminement piéton organisé sur le môle nord.
-Le bâtiment 5, en bout de digue sud, est prévu en R+1 comme espace nautique pour un club-house, et des aménagements pour les plongeurs. Au pied de ce bâtiment, envisagé très moderne, des gradins posés sur les enrochements extérieurs permettraient de suivre les compétitions nautiques.



Plan non officiel des aménagements prévus au Port d'Armor (en rose)

En outre, des kiosques d'environ 12m², éventuellement temporaires, sont envisagés pour des activités ludiques jalonnant le parcours des promeneurs allant vers ce bâtiment 5. Enfin, au niveau des actuelles toilettes, une passerelle permettrait de regagner le vieux quai à la hauteur du phare.
Plusieurs choses étonnent dans cette affaire :
-le schéma ci-dessus apparaissait subrepticement en grisé sur les plans présentés dans St Quay 2020 qui en principe ne traitait pas du port (voir photos sur notre bulletin n°20),
-l'aménagement des terre-pleins n'a jamais donné lieu à l'étude d'urbanisme sérieuse avec débat sur plusieurs projets vraiment différents en concurrence, qui s'imposerait tant on est là au cœur de notre ville et de son avenir (même si dans la structure juridique la commune n'a que 40% des voix),
-le bâtiment 1 fait l'objet d'un permis de construire étudié par la municipalité et maintenant soumis pour conformité à l'Administration et tout prêt à être accordé, posant ainsi la première pierre d'un non-projet qui serait ainsi gravé dans le marbre (ou le béton !),
-Pourquoi ? Parce que le Comptoir Maritime du Légué déjà admirablement installé sur le plan commercial quai de la République veut cet emplacement tout de suite, sans quoi il s'implanterait à Plérin.
Vos remarques sur ce projet intéresseront tous nos adhérents : faites-nous en part dans le courrier des lecteurs, ou sur notre nouveau site internet.

Le bar se fait rare !

Ifremer le confirme, de l'ordre de -25%. Il en est de même pour les maquereaux. En revanche les homards reviennent, + 20 à +30%. Retrouverait-on la situation qu'ont connue les anciens où l'on pêchait des homards dans la baie mais pas de bars ? En tous cas personne ne connaît la raison de ce changement et Ifremer-Brest lance une grande étude à ce sujet en Iroise. Une centaine de bars ont été marqués d'une marque sur la nageoire dorsale et un capteur dans l'abdomen qui enregistre la température et la profondeur de l'eau. 100€ pour ceux qui rapporteront un de ces bars : mais attention il ne faut surtout pas les vider ni retirer les marques mais les conserver au frais et appeler le 02 98 22 40 40.

« Voile Loisir »

Organisées entre la SNSQP, la Capitainerie et des propriétaires de voiliers habitables, des sorties en mer sont proposées à des débutants pour 10€ et leur inscription à la SNSQP! Un pratiquant chevronné au minimum par bateau forme les nouveaux et les voiliers doivent sortir ainsi 18 fois dans l'année pour bénéficier d'une réduction de 40% de la location de leur place de port. Moyennant quoi tout le monde est gagnant : les propriétaires payent moins cher, ont des équipiers et peuvent sortir plus souvent, les débutants apprennent la mer et la voile, la SNSQP rajeunit ses membres, et le port est animé.

Une charte de la pêche de loisir a été signée par la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers. Que prévoit-elle ?
Pêcheurs en bateau, pêcheurs à la côte, pêcheurs à pied, même occasionnels devront dorénavant remplir une déclaration prouvant qu'ils ont pris connaissance de la charte. Celle-ci oblige notamment le marquage des prises pour éviter leur commercialisation abusive. Elle impose en outre le «repos biologique pour la protection des espèces», ce qui signifie que la pêche sera fermée quelques mois par an selon les espèces.

Nous vous rappelons à cette occasion les règles concernant la pêche aux ormeaux : *La taille minimale est de 9 cm et la prise maximum est de 20 ormeaux par personne. L'utilisation d'une combinaison est autorisée pour se protéger du froid, mais pas celle de masque ou d'équipement respiratoire qui sont interdits, Les pieds du pêcheur doivent toujours rester en contact avec le sol et il est interdit de pêcher en plongeant.*
Pour la pêche aux Îles les tailles minimales requises sont les suivantes : *moules (4 cm), coques (2,7 cm), praires (4,3cm), palourdes (4 cm), coquilles St-Jacques (10,2 cm), tourteaux et dormeurs (14 cm), araignées de mer (12 cm) et enfin pour les fameux bouquets-crevettes roses (5 cm).*

A Lantic le plastique se transformera en fioul
Le projet consiste à traiter les résidus plastiques par chauffage et catalyse, pour couper les longues chaînes organiques dont ils sont constitués, en chaînes plus courtes liquides voire gazeuses. Le procédé fonctionne déjà en Espagne et il n'est pas exclu que même les déchets enfouis jusqu'ici puissent être quand même traités. Mais le projet n'est pas encore budgété.

Saint-Quay-Portrieux ne veut pas perdre sa personnalité en matière de tourisme au profit de la Communauté de communes. Cette prise de position s'est manifestée à l'occasion de la décision qui fut prise, ce printemps, de créer un outil informatique permettant de réaliser sur internet une visite virtuelle du Sud-Goëlo. A partir de photos prises en haute altitude et en intégrant des vidéos et des scénarios, il sera possible de visiter sur internet chacune des six communes (Prix de l'opération : 11.870€)

C'est à Binic que sera construit le futur centre nautique communautaire. C'est le début de la concrétisation de cette compétence maintenant dévolue à la Communauté de communes pour valoriser les équipements portuaires et nautiques, en particulier en ce qui concerne le nautisme léger. A Saint-Quay-Portrieux les locaux de l'école de voile seront aménagés pour accueillir le centre administratif du pôle nautique (voir rubrique Vie du Port, interview de M. Brézellec).

La Communauté de communes prépare un circuit de VTT
Projet lancé depuis plus d'un an, la future station VTT sera le fruit d'un travail collaboratif entre les Communautés de communes Sud Goëlo et Lanvollon-Plouha ; son ouverture au public est prévue en mars 2011. 280 km de circuits tracés sur des chemins de randonnée agréés par la Confédération VTT 22 seront aménagés et balisés «entre terre et mer» en 4 niveaux de difficulté (vert, bleu, rouge, noir) pour se balader ou «performer». Deux têtes de station – au golf des Ajoncs d'Or à Lantic et au Moulin de Blanchardeau à Lanvollon – seront dédiées à l'accueil et à l'information sur la station VTT et ses parcours ; elles disposeront de moyens de lavage pour les vélos. Pour plus de détails contactez Julie Auguin à la Communauté de communes : Tél. 02 96 70 65 59.
Dans un esprit similaire, une «véloroute» est en cours de préparation entre Pordic, Plérin, Langueux et Hillion empruntant des tronçons de l'ancien chemin de fer et requérant le renforcement et la sécurisation du viaduc du Parfond de Gouët.

Circulation routière
Entre la sortie de Binic et celle de Saint-Quay entre 90km/h et 50km/h la vitesse réglementée change 7 fois! Préoccupés de respecter ces obligations (ou de ne pas se trouver verbalisés), les automobilistes s'attachent plus aux panneaux qu'à la sécurité. Les édiles des trois communes de Binic, Etables et St Quay proposent donc que la circulation soit limitée de manière identique partout à 70km/h.

Nos falaises
un capital à gérer

Chacun en est bien conscient, notre chemin des douaniers est un capital. On vient y faire une promenade d'après-midi, on y vient même d'assez loin le week-end car la vue est belle sur la baie et parce que les gens de l'Argoat aiment venir admirer la mer et prendre un bon bol d'air, entre le port et la plage de Saint-Quay principalement, mais aussi bien au-delà. Sur toute la partie urbanisée ce capital a été chèrement constitué au cours des années 1920 (voir plus loin les aspects historiques et juridiques), mais on s'est alors surtout préoccupé de l'acquisition des quelques mètres indispensables sur les propriétés privées riveraines. Cette emprise a été difficile à obtenir et la bande acquise a donc été réduite au minimum dans la plupart des endroits. Or l'érosion inéluctable due à la mer et à la pluie rabote progressivement cette emprise, au point que le chemin en plusieurs endroits s'est transformé en passerelles ! La falaise s'effondrant un peu partout, et parfois très sévèrement comme cet hiver, l'emprise du chemin a été peu à peu grignotée et nous sommes maintenant, c'est le cas de le dire, le dos au mur des propriétés riveraines. Cela est si vrai que pour des questions de sécurité ce chemin de ronde a dû être fermé au public....Notre capital touristique est ainsi gravement entamé car il est évidemment constitué du chemin à proprement parler, mais aussi des falaises sur lesquelles il repose et que la mer et la pluie tentent de ronger en permanence. Alors, que faut-il faire ? Et d'abord, est-ce la mer ou le ruissellement des eaux de pluie qui sont dangereux pour la falaise ?
Pour tenter de répondre à cette question, il faut comprendre que nos falaises sont constituées d'un socle granitique dur et imperméable qui se trouve recouvert d'un sol friable plus ou moins cohésif de type sable (arène granitique), et d'épaisseur variable selon les endroits.

Si le socle granitique de la partie basse «montex» suffisamment haut sur la falaise, la mer a très peu d'effet, c'est le cas plage de la Comtesse sur le versant est.



Une falaise solide

En revanche si la couverture de sol sableux «descend» jusqu'au pied de la falaise, les vagues et les galets qu'elles brassent creusent ce soubassement et la falaise très vite s'effondrera. C'est le cas au dessus de la plage du Châtelet.

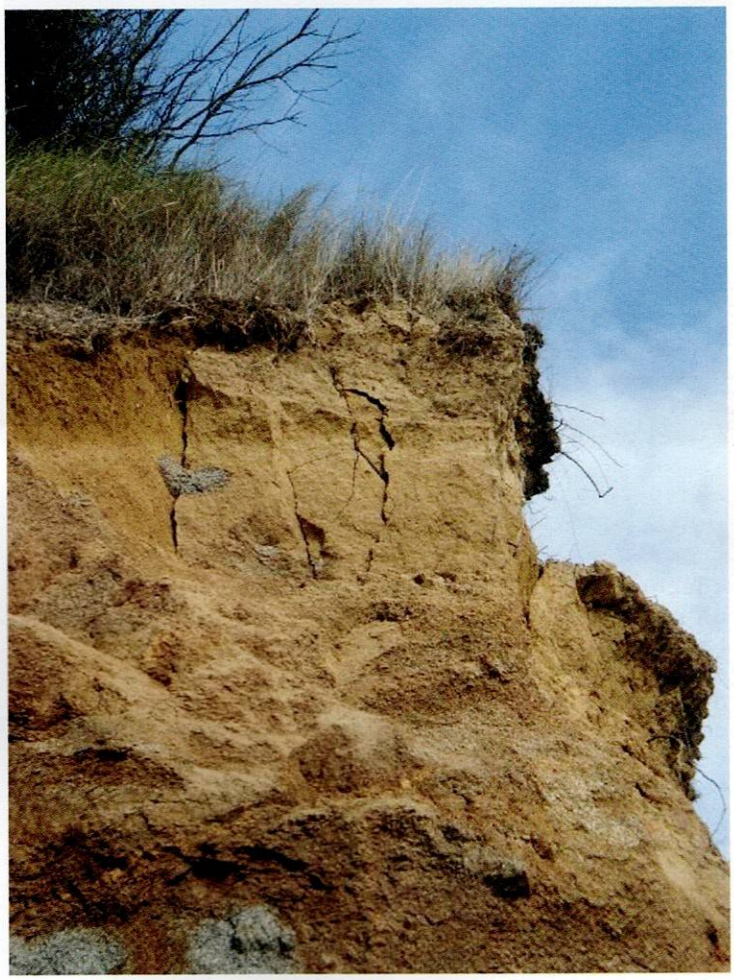


Une falaise fragile

Il convient alors en priorité de protéger le pied de falaise des vagues avec des murs ou des enrochements artificiels.
Dans un deuxième temps, si la partie supérieure de la falaise est en pente douce, la végétation peut s'y développer et constitue ainsi une protection efficace du sol contre l'érosion du vent et de la pluie.
Sur la partie haute et moins dure de la falaise, c'est en effet l'eau de pluie qui peut s'avérer très néfaste, soit que son ruissellement direct emporte les particules de sol, soit que l'eau s'infiltre dans cette terre, la gonfle et l'amollisse, et entraînant finalement un glissement de terrain.
Pour pallier cela il faut éviter que le talus tendre ne soit trop vertical et surtout faire qu'il soit tapissé idéalement de végétation herbacée. L'eau glissera le long des tiges comme sur un toit de chaume et s'infiltrera peu, tandis que les racines renforceront la structure du sol. Sans prise au vent, la falaise sera aussi peu sensible aux tempêtes. Au pire de petits buissons bas, insensibles au sel des embruns, complèteront la structuration du sol en profondeur. Mais surtout il faut proscrire les résineux ou les grands arbres sous lesquels rien ne pousse pour tenir la terre et que la tempête arrachera avec leur souche... et la falaise !

Tout se complique...

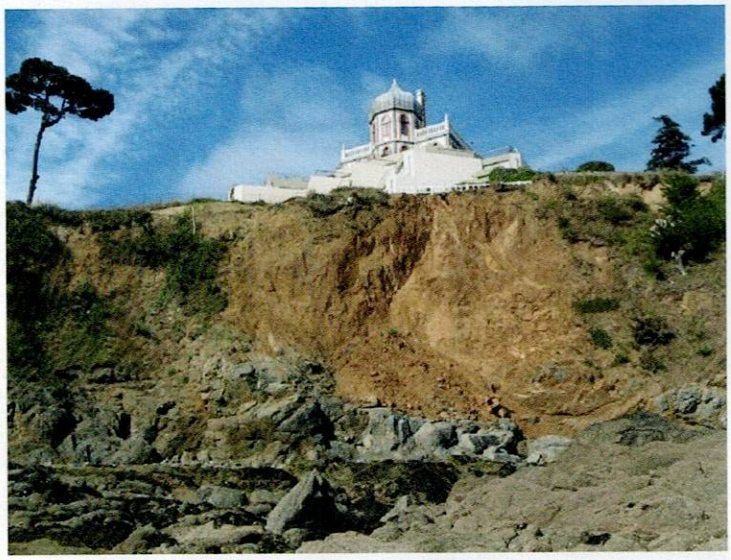
Malheureusement les choses ne sont pas toujours aussi simples car deux phénomènes peuvent encore intervenir. La décompression des terres mises à nu et l'évacuation des eaux de pluie infiltrées dans la terre.
La décompression. Quand une masse de terre ou de roche est enfouie, elle subit les pressions isostatiques des terres qui l'entourent et se structure par compression au fil des millénaires. Mais si, par suite de l'érosion, cette masse vient en surface, du côté du vide elle n'est plus maintenue et se décomprime tandis qu'elle subit la poussée des sols qui se trouvent en arrière. Elle se fissure alors et va donc inéluctablement s'effondrer si elle n'a pas la cohésion d'une roche solide.
A ce propos tordons le cou à l'idée que la masse du château de Calan et des agrandissements de Ker Moor puissent jouer le moindre rôle dans l'éboulement de cet hiver : ils sont trop loin du bord et leurs fondations reposent évidemment sur le socle granitique sous-jacent et non dans le sol de surface qui supporte la plupart du temps le chemin de ronde.



Effet de décompression des terres

L'évacuation des eaux infiltrées est beaucoup plus perverse et se manifeste un peu partout, en particulier à l'interface du granite et du sol de recouvrement. Cette arène qui n'est rien d'autre que du granite décomposé (sable + argile), n'a qu'une faible cohésion, et laisse passer l'eau. Les eaux météoriques, ainsi infiltrées en profondeur, favorisent alors le décollement, puis le glissement de la couverture sableuse, en particulier lorsque la pente est forte. Celle-ci s'effrite alors et part avec l'eau qu'elle a laissé passer, provoquant un creusement de la falaise à mi hauteur et un surplomb des couches supérieures tendres qui ne vont demander qu'à s'effondrer ! Quand cela est possible, là où la décompression a généré des à-pics, il est souhaitable de chercher à façonner la falaise localement avec une pente aussi douce

que possible et de la planter d'herbes ad hoc. Afin d'éviter l'érosion des premières années tant que le tapis d'herbe n'est pas assez solide, on peut encore tapisser le sol de treillis de coco ou de géotextiles retenant à cette occasion un terreau nourricier, comme on le voit faire sur les talus d'autoroutes.



L'effondrement sous Ker Moor

Mais dans le cas représenté ci-dessus et qui se trouve sous Ker Moor, on n'a plus de risque de «décompression» car tout le sol sableux est parti dans un vaste glissement de terrain et il ne reste plus que la roche à nu ! Elle est verticale et il n'y a pas de marge de manœuvre pour reconstituer un sol en pente plus douce (sauf à déposer quantité d'enrochements en pied, ce qui serait pharaonique vu la hauteur de la falaise à cet endroit). En revanche la roche massive en haut de falaise est probablement assez peu vulnérable au vent et à la pluie et, moyennant vérification que le chemin de ronde repose effectivement bien sur le socle granitique (ce qu'il faudrait vérifier avec deux ou trois sondages peu coûteux), on pourra sans risque autoriser la réouverture du sentier aux promeneurs.

L'évacuation des eaux météoriques infiltrées est le problème le plus délicat. Il faut d'abord éviter que sur plusieurs mètres en amont du bord de la falaise l'eau de pluie ne rentre en terre, en rendant le chemin imperméable ou/et en favorisant l'écoulement très rapide de cette eau de surface vers des « tuyaux de gouttière » qui descendent l'eau au niveau de la mer, et surtout évitent qu'elle ne s'écoule sur la partie verticale de la falaise. Mais on comprend bien que l'eau souterraine peut venir de plus loin et soit inévitable. Pour tenter d'empêcher l'arène granitique de se décoller du socle rocheux avec l'eau qu'elle a laissé filtrer et ne produise de dangereux surplombs à mi-pente, on pourrait tenter localement de remodeler un peu la pente, et de la garnir à cet endroit particulier de géotextiles sur lesquels on planterait des variétés arbustives avides d'eau et qui, « cloués » dans la falaise, retiendraient un temps le sable.

Une médecine sur mesure

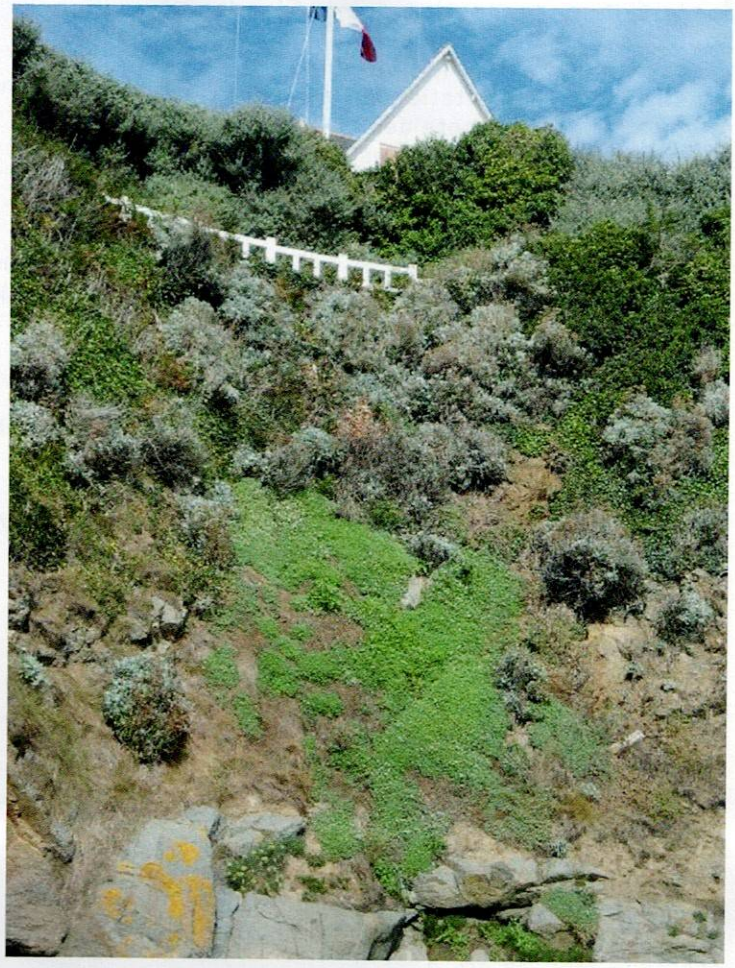
On le voit, il n'y a pas UNE solution unique à adopter partout. La falaise est un élément naturel et complexe, et son traitement doit être très personnalisé et local, un peu comme pour une médecine humaine. La maintenance de notre capital touristique côtier passe donc par une analyse très minutieuse de chaque endroit et les remèdes à appliquer sont souvent multiples comme ce que l'on peut voir sur les clichés ci-dessous. Voici un petit mur en pied de falaise un peu en avant de la partie verticale qui permettra que se remplisse progressivement ce petit vide et se constitue une pente plantable. Voilà une pente qui s'est sans doute faite naturellement par éboulis mais qui est maintenant protégée par une végétation qu'il faut veiller à maintenir basse en partie haute et plus dense en partie basse et peut-être aussi protéger en partie basse par un enrochement artificiel si l'accès est possible aux engins.
Les importants travaux qui ont été effectués dans la dernière décennie avec de solides grillages boulonnés dans le sol sont très efficaces pour protéger les utilisateurs du sentier des chutes de pierre en retenant les cailloux ; ils peuvent éventuellement favoriser une accumulation de terre et la pousse d'une végétation. Malheureusement ils ne peuvent pas retenir l'argile ou l'arène granitique qui s'écoulent à travers leurs mailles et n'ont donc pas d'effet curatif : ils ne traitent pas le problème de l'érosion mais en limitent les conséquences.

Notre chemin de ronde et sa falaise constituent, on le voit, un capital chèrement investi mais qui bien entendu a naturellement tendance à se dégrader, comme une maison ou une route qui demandent à être régulièrement entretenus. Les résineux de plus d'un mètre devraient absolument être éliminés régulièrement, les grands arbres proscrits, les pentes garnies d'herbes ou de plantes arbustives, les murs en bas de falaise réparés quand la mer les a endommagés, des enrochements artificiels déposés là où la terre a coulé ou risque de couler pour que se constitue une pente gérable. En 2001 l'ensemble des travaux à prévoir entre le port et le Romeur avait été évalué à près de 1,6M€ soit environ 2M€ actuels. Planifiés sur plusieurs années il s'agit, on peut en juger, de sommes à l'échelle de ce que notre commune pourrait entreprendre. Mais comme toujours, quand l'entretien est fait à temps, les coûts sont moindres qu'après l'accident ! La maintenance de cette falaise devrait être considérée comme normale et régulièrement budgétée, avec un conseiller municipal chargé, entre autres, de la bonne gestion de ce capital important pour notre ville que constituent les falaises et le chemin de ronde qu'elles supportent.

***Actualité**. A Fonteny, un important chantier se termine avec la réalisation d'une paroi de béton, la mise en place d'une armature métallique avec des boulons d'ancrage et l'implantation d'une géogrille permettant de végétaliser certains pans de falaise : coût de ces travaux, 160.000€.*



Falaise bien protégée



Falaise bien maintenue

Histoire et statut du chemin des douaniers

Sans un retour historique il est difficile de bien comprendre la situation actuelle de cet élément touristique, devenu un des joyaux du patrimoine de la commune, que constitue le chemin de ronde de Saint-Quay-Portrieux.
De nombreux documents photographiques réalisés dans le dernier quart du 19e siècle nous montrent de la côte une image bien différente de l'actuelle. Pas d'arbre, pas de construction, la lande à perte de vue, les villages se terrant dans les vallées et dans les sites les plus abrités ou près des lieux d'accostage, sinon des ports. On retrouve, encore actuellement, ce type de paysage le long des certaines côtes du Finistère, du Morbihan ou du Cotentin.

Les prairies ou les champs cultivés s'étendent jusqu'aux crêtes des falaises parcourues depuis le 16e siècle par un chemin, dit des douaniers, emprunté par les «gabelous» pour surveiller la côte et empêcher les importations frauduleuses venant des îles anglaises, les pêcheurs locaux se doublant souvent de contrebandiers. Prés et champs n'étant pas clôturés, la circulation sur le chemin se faisait sans entrave et la population, messe dite, en profitait le dimanche, en promenade familiale.
Si parfois, sous l'effet des tempêtes ou de la pluie, un morceau de falaise s'effondrait, cela n'inquiétait



Photo JB BARAT : Saint-Quay vers 1900

personne, et le chemin des douaniers se retraçait naturellement le long de la nouvelle crête. L'assise granitique de la falaise faisait que les effondrements étaient limités en dimension et dans le temps, donc peu spectaculaires, ce qui donnait à la population le sentiment d'une côte résistante et indestructible.

C'est dans le dernier quart du 19e siècle que le goût des bains de mer se manifeste et se développe assez rapidement. On voit apparaître les premières constructions d'habitation en plein vent, en haut des falaises, pour le compte des baigneurs qui, n'y habitant que l'été, donc hors des périodes de tempêtes, profitaient de la vue et du faible coût de terrains trop exposés pour intéresser la population locale subissant les tempêtes d'hiver.

Le début du 20e siècle vit se multiplier les constructions en bordure de falaise, et par conséquent l'établissement de clôtures interrompant la circulation sur le chemin des douaniers, ces derniers, pour assurer leur service, disposant de clés permettant d'ouvrir les portes obligatoirement prévues dans les clôtures pour leur permettre d'accomplir leur mission.

Les effondrements de falaise inquiétèrent très vite les nouveaux propriétaires qui, d'une manière générale, firent construire des défenses contre la mer aux points faibles du socle granitique et firent procéder régulièrement à leur entretien.

Après la guerre de 14/18, la Municipalité sous l'impulsion de son maire, Alfred Delpierre, décida d'entreprendre la libre circulation sur le chemin entre Saint-Marc et Portrieux et il fut procédé à une enquête publique les 13, 14 et 15 décembre 1921. Le maire s'est alors investi personnellement pour la réussite de cette opération. Par la suite, la Commission Départementale des Côtes du Nord a prononcé l'ouverture du chemin rural n°5, dit «Chemin de Ronde», sur le territoire de la commune de Saint-Quay-Portrieux. Cependant cet arrêté ne déclare pas cette ouverture d'utilité publique, ce qui n'autorise pas les expropriations et nécessite donc une entente entre les parties.

En juin 1922, les propriétaires concernés, riverains du chemin, ont formé un recours auprès du Conseil d'Etat. Mais cela ne découragea pas Delpierre qui, par ses démarches obstinées, finit par obtenir le désistement des requérants, sauf celui de Madame Forichon, fille et héritière du Président Le Sénécal et qui possédait la majeure partie des terrains autour du sémaphore.

Le maire s'énerve et la loi s'en mêle

Dès le début de 1924, les négociations reprennent, la Municipalité charge le cabinet d'architecte Vieux d'entamer les démarches, l'objectif étant d'obtenir des propriétaires la cession d'une bande de terrain de 2 m de largeur. Un certain nombre d'accords se fit, près de la plage de la Comtesse et entre St Quay et Fonteny ; mais la zone du sémaphore était, elle, complètement bloquée du fait des positions de Mme Forichon qui permettaient aux propriétaires voisins de traîner des pieds.

Désespérant d'aboutir, la Municipalité et son maire décident d'entamer une nouvelle procédure afin de classer l'ouvrage d'utilité publique. Une enquête est donc ouverte en 1928. Ayant obtenu son classement la ville entame une procédure d'expropriation vis-à-vis de Mme Forichon pour débloquer la situation à la pointe du Châtelet. Constatant que la ville avait les moyens de ses ambitions, un certain nombre de propriétaires acceptèrent de négocier, ce qui permit d'avancer les travaux vers le sémaphore et notamment de construire en 1931 l'escalier d'accès à l'île de la Comtesse.



Les lieux du litige avec Madame Forichon

Le chemin fut établi jusqu'à la limite des propriétés Forichon, en 1931 à l'est du sémaphore en se terminant en cul de sac. Cette situation perdura pendant 20 ans. Ce n'est qu'à la suite du décès de Mme Forichon, après 1950, et de la vente de ses propriétés, que la ville put obtenir la disposition des terrains nécessaires, en conditionnant la délivrance des permis de construire des nouveaux bâtiments à la cession gratuite de cette bande de terrain.

En décembre 1976, une loi a été passée définissant, sur l'ensemble des côtes françaises, une servitude de passage des piétons le long du littoral qui a été instituée de plein droit le long du domaine maritime le 1e novembre 1978. Elle grève d'une bande de 3 mètres les propriétés privées riveraines du domaine public maritime. Sur les sections du littoral où le domaine public maritime est bordé par un autre domaine public : route,..., il n'y a pas de servitude (Le Moniteur, 11/12/78, p 168). Le chemin de ronde existant, GR 34, exonère donc les propriétés riveraines de cette servitude. En revanche le texte fait «obligation aux services maritimes d'effectuer les travaux nécessaires pour assurer le libre passage et la sécurité des piétons», mais «le Maire, en vertu de ses pouvoirs de police, peut prendre toute mesure nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de la servitude... afin de prévenir les piétons des dangers éventuels». La situation qui prévaut déjà à plusieurs endroits où l'emprise du chemin a été mangée en partie par l'érosion et la fermeture du passage sur certains tronçons pour des questions de sécurité justifieraient sans doute, on peut en juger d'après les textes ci-dessus, une analyse juridique sérieuse des responsabilités et devoirs de chacun entre l'Etat et la commune.

Hommage à Jean-Baptiste Barat



Cliché panoramique de JB BARAT

Le parking dit du Cinéma a été baptisé cet été place Jean-Baptiste Barat. Jean-Robert Jouet, membre de notre comité, a fait à cette occasion l'éloge de cette personnalité de notre ville et nous extrayons les lignes ci-dessous des notes d'une Histoire de Saint-Quay qu'il prépare.

Né en Gironde, Jean-Baptiste Barat (1855-1931) épousa une bretonne, Eléonore Le Louarn, et s'installa à Saint-Quay-Portrieux en 1903. Bonapartiste convaincu il fit exécuter dans la ferronnerie de son portail sur ce qui est aujourd'hui la rue de la Marne, des abeilles symbole de l'Empire ; et même, quand les actuels propriétaires ont fait repeindre la maison, ils trouvèrent sous les papiers anciens des motifs d'abeilles, des couronnes et autres symboles manifestant son culte pour l'Empereur. Malheureusement tout le mobilier et les plaques photographiques ont disparu.

JB Barat fut un grand photographe qui a laissé plus de 1000 clichés qui furent édités en cartes postales et font aujourd'hui encore la joie et la fortune des collectionneurs. Il ne fit pas de photos-portraits, mais illustra la commune en image pendant 50 ans et ses photos permettent de suivre les mutations et les transformations de notre cité... qui lui devait bien une petite place. Voilà ci-dessous cette place tel qu'était l'endroit à l'époque.

Nous sommes là au carrefour du Boulevard Maréchal Foch et de la rue Pasteur. La maison représentée fut la mairie, ainsi placée en terrain neutre au milieu de l'agglomération, sur la «frontière» entre Saint-Quay et Portrieux. Elle devint ensuite l'Inscription Maritime puis finalement la bibliothèque municipale sous le titre d'Amicale Laïque avant d'être détruite pour devenir l'actuelle place JB Barat. Quant au calvaire il fut implanté là en 1648 par l'abbé Glao et a donné son nom au quartier dit de la Croix-Claude par déformation. Il fut déplacé en 1966 pour être réinstallé au carrefour Foch/Comtesse/Le Sénécal réaménagé.



L'emplacement de la place JB BARAT tel qu'il resta jusqu'à la fin des années 60



Le Casino méconnu

«Si chacun savait s'arrêter, les casinos feraient faillite !»

nous explique M. Morel, le Directeur du Casino de St Quay sans avoir l'air le moins du monde inquiet : ceux qui sont là n'ont pas envie de s'arrêter, ils sont venus pour gagner et c'est pour cela qu'ils perdent ! En tous cas, lui gagne... du terrain. Les concurrents les plus proches sont à Perros-Guirec et au Val-André, et la concurrence règne. Car sa clientèle dépasse largement notre petit canton, elle est départementale ; et comme il se dit qu'on joue ici bon jeu au poker ou au Black Jack, il se constitue des voitures de fanas qui viennent de Morlaix ou même de Rennes pour passer la soirée ici et jouer. Et puis il y a aussi ceux de l'Argoat qui viennent prendre l'air du large sur notre chemin des douaniers et en profitent pour faire la fête au casino... à moins que ce ne soit le contraire ! Le joueur est sans doute comme le pêcheur, il lui arrive de transformer la vérité. En tous cas quel que soit le jour, l'heure, le temps ou la marée, les salles de machines sont pleines, et le week-end on fait la queue pour avoir une place. L'augmentation du nombre de retraités chez nous et les tournées de ramassage en milieu rural contribuent encore à apporter une clientèle disponible toute la journée. Bref le casino fonctionne 7 jours sur 7 et de 10h où les premiers accros font déjà la queue pour entrer les premiers, à 4 heures du matin.



Heureux directeur du casino qui n'a pas trop senti la crise alors que par ailleurs le secteur a subi une baisse de 8% de chiffre d'affaires. Heureuse notre commune qui encaisse imperturbablement la redevance de 15% sur le produit brut des jeux, soit environ 1,4M€ en 2009* et qui négocie avec le casino d'utiliser la moitié du compte spécial d'environ 70.000€ qu'il alimente pour financer des dépenses concernant des investissements touristiques de l'environnement proche. Jalouses, les autres villes des environs qui nous envient cette manne ... à laquelle leurs habitants viennent contribuer ! Alors, vous, chers amis de St Quay-Portrieux, venez vous aussi tenter votre chance. Mais surtout venez pour vous amuser, VOUS A-MU-SER, pas pour gagner ! Et si vous êtes l'un des bénéficiaires des 45.000€ redistribués en moyenne chaque jour, ce sera en prime. Car on s'amuse beaucoup ici. Bien sûr en jouant au Black Jack, au Texas Hold'em Poker ou à la Roulette anglaise, ou simplement aux machines à sous (le minimum est 1centime d'euro !), mais aussi en dînant, en profitant des animations organisées ou en dansant. Evidemment si vous voulez jouer, on vous demandera de présenter une pièce d'identité à l'entrée de la salle de jeu, la règlementation des jeux l'impose. Elle sera scannée et rendue, mais, c'est promis, l'information n'est pas enregistrée : elle ne sert qu'à vérifier que vous n'êtes pas mineur ou interdit de jeu et vous resterez anonyme. Les interdits de jeu sont souvent des personnes qui vivent le jeu comme une drogue dont ils veulent se débarrasser et se font eux-mêmes mettre sur une liste diffusée tous les mois à tous les casinos. Sans aller jusque-là, vous pouvez devenir membre du club «*speed advantage*» et simplement présenter votre carte de membre à l'entrée pour bénéficier des multiples privilèges qui vous sont promis, mais chacune de vos opérations avec la carte sera enregistrée.



A l'intérieur, c'est comme à Las Vegas, vous entendez les pièces n'en pas finir de dégringoler bruyamment dans la coupe métallique bien conçue pour résonner et annoncer aux autres qu'un heureux gagnant va avoir du mal à mettre toutes ses pièces dans sa poche. Vous verrez, bien sûr, ceux qui sont transformés en machine à glisser une pièce dans la fente et qui savent déjà que le sort, une fois encore, leur a fait défaut. Vous vous amuserez à décrypter les faces de ceux qui en retournant en une fraction de seconde un coin de carte savent tout de suite s'il faut en redemander ou passer. Vous admirerez les gestes souples et admirablement rôdés des croupiers qui lancent la boule ou distribuent les cartes. Les femmes croupiers sont particulièrement appréciées pour la grâce et la virtuosité de leurs gestes, voire pour leur élégance, qui font partie des choses qui attirent les clients. Mais ce que vous ne verrez pas mais devriez admirer chez tous ces professionnels, c'est leur extraordinaire capacité au calcul mental rapide. Imaginez en effet que vous jouiez à la roulette anglaise deux jetons sur le 4, trois jetons à cheval sur le 4 et un autre numéro, et quatre jetons encore au carrefour de quatre numéros dont le 4, et que la boule s'arrête sur le 4. Il faudra à ce talentueux calculateur faire rapidement l'opération suivante : 2x35 + 3x17 + 4x8 = 153. Et encore lui faudra-t-il avoir noté que ces jetons sont bien les vôtres, et ensuite payer, chacun à sa manière, les autres joueurs qui ont aussi des jetons gagnants avec le 4.

Mais passons donc dans les coulisses pour voir un peu ce qu'il y a derrière l'écran. Le casino de St Quay est, après la Municipalité et Celtarmor, un des plus gros employeurs de la ville avec environ 50 personnes. Il appartient à la société Aupiais qui possède en outre les casinos de Fréhel et de Quiberon et est membre de l'Association des Casinos Indépendants (ACIF). Plus souples que leurs homologues des grands groupes comme Barrière (qui entre

en Bourse et possède les casinos de Perros, Dinard, Carnac,..) ou Partouche, ils sont plus aptes à s'adapter à la situation. Ainsi au moment du passage à l'euro, tous pensaient que les machines les plus demandées par le public utiliseraient des jetons de 0,50€, or les plus prisées furent à 0,20€ : il a fallu réagir vite. Disons à cet égard que ces machines, qui doivent légalement restituer plus de 85% des pièces qui y sont introduites, sont hautement contrôlées : produites par un très petit nombre de fabricants, leur valeur varie de 15.000 à 30. 000€. Elles sont vérifiées tous les trois mois et seule la SFM est habilitée à intervenir sur elles. Et même, le correspondant local des courses et des jeux doit venir de St Brieuc dès qu'une machine a besoin d'être changée ou modifiée.

Nous ne vous dirons rien sur les mesures de sécurité qui sont prises ni sur les consignes de comportement qui sont données au personnel de sécurité. Sachez qu'il y a des caméras, qu'il y a des physionomistes, qu'à toutes les tables où le croupier manipule des cartes se trouve un chef de table qui surveille ce qui se passe, et que l'on se préoccupe de votre consommation d'alcool, car alcool et jeu cumulés peuvent avoir des effets désastreux !

Gros employeur, gros pourvoyeur d'argent pour la commune, et beaucoup plus gros attracteur devisiteurs étrangers à la ville qu'on ne l'imagine, le casino contribue de manière fort importante à l'image de St Quay-Portrieux. D'ailleurs, le sait-on, le casino est délégataire de service public et, à ce titre, a des obligations vis-à-vis de la commune comme celle d'avoir un service de restauration et des animations. Malheureusement les jeux de table qui sont à l'origine de tout casino, de même que la restauration ou les soirées à thème sont ici surtout considérés comme des produits d'appel pour pouvoir développer les activités de jeu sur les machines ! Il est vrai qu'une restauration haut de gamme impliquerait des moyens (chef cuisinier, personnel de service, stocks de produits frais,...) et une clientèle prête à payer un prix plus élevé qui sont d'une tout autre essence.



Si le casino est d'abord considéré par le public comme une source de revenus pour la commune, il est déjà avant tout un facteur d'attraction important pour notre ville. La Municipalité a-t-elle conscience qu'elle dispose avec cet atout touristique majeur d'un carré royal ? Un casino qui marche bien, un port moderne avec un magnifique plan d'eau, un golf réputé, et des plages très variées : St-Quay, Châtelet, Comtesse, Port. Tout cela constitue une combinaison gagnante que l'on nous envierait encore beaucoup plus s'ils étaient réellement promus. Le quai de Binic est charmant, St-Marc est le bijou de Tréveneuc, mais cessons de les considérer avec envie : le pôle touristique de Saint-Quay-Portrieux bien mis en valeur pourrait être d'une autre dimension. Mais la modestie des ambitions de l'un répond à celle de l'autre, et personne n'a l'air de s'en plaindre. Alors on se prend à rêver que les deux acteurs partagent l'ambition d'une grande station balnéaire...

**En 2007 le produit des jeux avait même rapporté plus de 1,55M€ à la commune.*

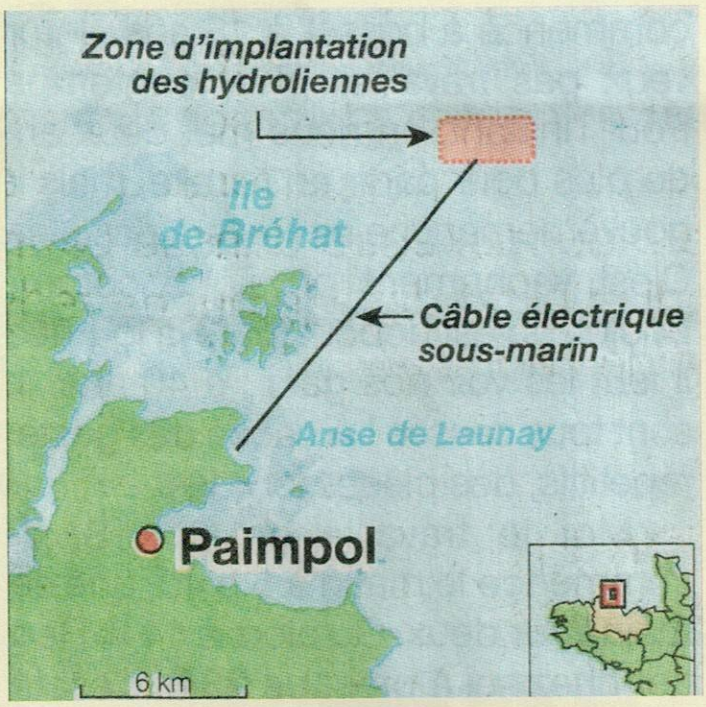


Bréhat : feu vert pour les hydroliennes

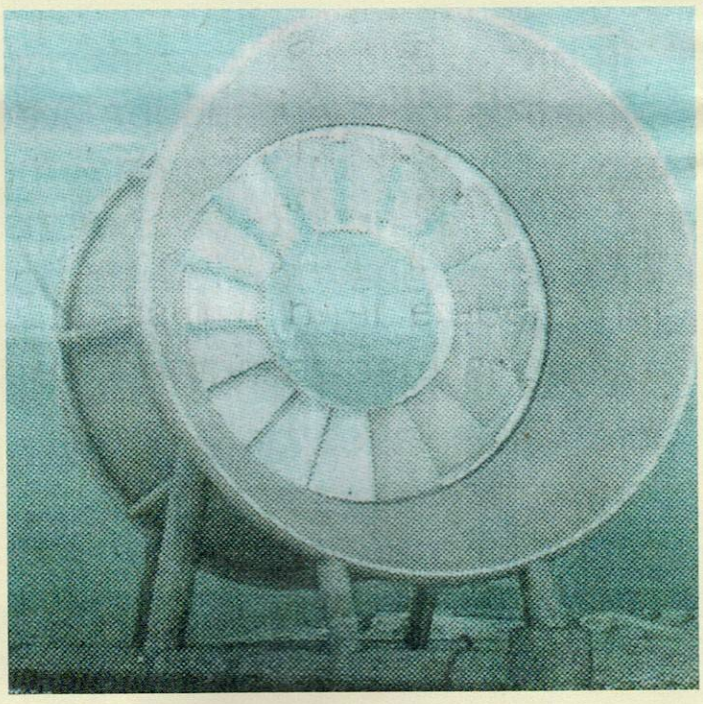
L'enquête d'utilité publique vient de se terminer avec un avis favorable au projet de parc hydrolien au large de Bréhat. Closes aussi les études et la partie administrative. Pour EDF et sur tout le territoire de la baie de Paimpol, l'heure va bientôt être aux phases de test pour une hydrolienne en miniature, réplique de celles qui seront installées au large de Bréhat, dans le secteur de la Horaine à l'horizon de l'automne 2012.

Le problème technique est d'importance, aussi un essai sera-t-il fait en Ecosse avec un prototype de six mètres, modèle réduit de celui de Bréhat. Une machine test sera ensuite introduite dans la baie à la fin du printemps 2011 pour vérifier en particulier les problèmes de maintenance mais ne sera pas connectée. Il faudra attendre 2012 et l'automne pour que les quatre machines le soient, chacune ayant une puissance maximale de 500KW, soit 2000KW au plus fort du courant.

Les machines en question, immergées à une quinzaine de kilomètres de la baie de Launay, dans le secteur de la Horaine, sont de gros mastodontes équivalents à un immeuble de sept étages en hauteur, et d'une largeur identique pour un poids de 700 tonnes chacune. Faisant 16m de diamètre elles seront immergées à 30 m de fond et ne devraient nécessiter d'intervention que tous les 4 ou 5 ans. Les études d'impact sur les mammifères marins sont encore en cours. Les scientifiques d'Océanopolis et de l'Ifremer Brest les suivent de près pour connaître leur comportement, notamment à cause du bruit provoqué. Les travaux toucheront deux concessions ostréicoles et un banc de praires. Une convention a déjà été signée avec le comité local des pêches en 2009. Il est prévu un suivi environnemental d'un an après l'installation des machines. Les associations locales sont favorables au projet car l'impact sera très limité et il peut préfigurer d'autres implantations dans la Manche où les courants de marée sont très favorables. » (Le Télégramme 18/9/10)



Emplacement des hydroliennes



Hydrolienne diam 16 mètres

Bouchers et trafiquants

Cela fait partie des choses dont tout le monde parle à St-Quay et qui redevient d'actualité avec le numéro de l'Express du 26 novembre 2010 qui y consacre deux pages pleines et de grandes photos : un livre a été écrit sur les deux frères bouchers installés devant l'église et qui s'étaient mis soudain à rouler dans de luxueuses voitures. Une journaliste a fait un reportage à leur sujet et décrit la facilité à se procurer la drogue à Amsterdam, la banalité de la consommation de ces drogues à Saint-Quay-Portrieux, la difficulté des ces malheureux pour se réinsérer. Car ils sont libres : après avoir été condamnés à trois ans et demi de prison ils ont été libérés après un an et demi pour bonne conduite (sic), mais doivent travailler, les pauvres !, dans un abattoir, ces bouchers !, pour payer «des amendes douanières qui dépassent 100.000€». Et interviewés à la télévision on a même pu, il y a quelques mois, les voir expliquer tranquillement qu'il y avait un marché, et qu'eux, bons commerçants, ne faisaient que répondre à cette demande. On est poussé à les plaindre oubliant les dégâts qu'ils ont causés autour d'eux ! Belle publicité pour notre ville et banalisation d'une «épidémie» de notre société.

v e s B r è v e s

Suite et fin sur la construction de l'aire de carénage

Nous avons reçu une lettre de M. Lambotte signalant son désaccord sur la phrase suivante de notre article à ce sujet dans le bulletin n°21: « Faute de subventions elle a coûté (l'aire de carénage) plus cher que prévu à la Commune ». Il nous en a donc communiqué le plan de financement officiel:
« Le coût de l'aire de carénage s'est élevé à 3 066 755,82€ TTC
« Le plan de financement a été le suivant :
« 1 FEDER 14,7%
« 2 Région Bretagne 1,2%
« 3 Département des Côtes d'Armor 20,7%
« 4 Syndicat Mixte du Port d'Armor 16,8%
« 5 Agence de l'eau Loire Bretagne 1,4%
« 6 Remboursement de la TVA 18,5%
« 7 Casino de Saint-Quay-Portrieux 1,2%
« 8 Ville de Saint-Quay-Portrieux 25,5% »

Cette aire faisant maintenant partie du paysage l'important nous paraît être désormais qu'elle soit surtout bien utilisée et rentable.

Saint-Marc

Le Conservatoire du Littoral a acquis la bande de terrain du Romeur qui descend du haut du boulevard du Littoral jusqu'à la chapelle St Marc. Ces terrains avaient été déclarés «site remarquable» par le jugement du Tribunal Administratif à propos des projets d'urbanisme et étaient de toutes façons inconstructibles. Mais le Conservatoire du Littoral qui possède 12% de la longueur des côtes a pour objectif d'atteindre 25%. Son but est de protéger des espaces côtiers menacés en interdisant toute construction pour en confier l'entretien à des collectivités ou des associations qui peuvent y maintenir une activité agricole mais en aucun cas construire. Son budget d'environ 50M€/an qui provient majoritairement des actes de francisation payés par les navires ; ceci lui a permis d'acquérir en 35 ans 168 sites maintenant totalement protégés.

Le projet de Binic

Le port de Binic développe un projet innovant de cale de carénage mobile (automatisée), fruit d'une intelligente collaboration avec un groupe d'élèves de terminale électrotechnique du lycée Chaptal de Saint Brieuc.
Réalisation prévue en avril / mai 2011; coût 80.000 euros; capacité annuelle attendue: 250 bateaux de 7m ou moins. Financement assuré par la région, le département et la commune.

Plage de la Comtesse

Des riverains de la plage de la Comtesse protestent contre la prolifération des camping-cars qui s'incrustent sur les parkings qui leur sont pourtant interdits la nuit, déversent leurs déjections sur la rue malgré les toilettes tout proches, et prennent de l'eau sans payer ! Le problème est que notre commune n'a pas de réglementation spécifique, pas de terrain à proximité des plages et que leur seule possibilité serait le camping, mais il est payant.... Notons que le projet d'aménagement du Port d'Armor prévoit un parking spécialement dédié aux camping-cars le long des bâtiments de Celtarmor.

Etude sur l'économie locale

Les résultats d'une étude lancée par la Communauté de communes sur le commerce local ont mis en évidence sur Saint-Quay-Portrieux le fait qu'une vitrine sur 5 est vacante et que les touristes apportent aux commerces 20% d'activité supplémentaire si l'on répartit leur apport sur l'année. En d'autres termes l'activité commerciale dans la ville doublerait sur les deux mois d'été, mais elle a décidément de plus en plus de mal à survivre face à la concurrence des grandes surfaces tout proches et après deux étés au climat peu fait pour attirer les baigneurs.
Dernière heure : nous apprenons la fermeture du Gerbot d'Avoine et de l'Hôtel St-Quay alors que Ker Moor redémarre avec un nouveau propriétaire.

49% de résidences secondaires

Ouest-France a publié le 11/7/10 une étude remarquable sur les résidences secondaires en Bretagne. Nous reprenons ici les éléments correspondant aux Côtes d'Armor.
Si l'on tient compte des travaux et frais d'entretien qu'OF estime entre 1 et 2% selon la proximité de la mer et des impôts locaux, on peut estimer que les résidences secondaires «rapportent» à Saint-Quay-Portrieux et ses environs près de 10M€/an, soit en gros le budget de la commune (11,5M€)...alors que la plupart de ces propriétaires ne votent pas ici !

Communes	Nb de résidences secondaires	% par rapport au total des habitations	Prix moyen d'une maison en bord de mer	Variation par rapport à 2009
Lancieux	1181	64,7	NF	NF
Saint-Cast	3193	63,9	NF	NF
Erquy	2776	59,5	211.533	-5,8
Val-André	2245	51,5	252.383	-5
Binic	833	31,6	192.250	-17,1
Saint-Quay-Portrieux	**1702**	**49,1**	**NF**	**NF**
Plouha	903	27,8	NF	NF
Paimpol	680	13,9	157.563	-19,4
Bréhat	623	78,4	NF	NF
Perros-Guirec	2005	32	223.530	-5,7
Trégastel	1325	52	NF	NF
Trébeurden	1208	39,7	NF	NF

Courrier des lecteurs

Une nouvelle race de marins

Non seulement les ingénieurs du nouveau port, lors de sa construction, n'avaient pas prévu de cale de mise à l'eau pour les bateaux sur remorques, ce qui est un comble pour un ouvrage récent, mais nous savons désormais que les gestionnaires de l'ancien port d'échouage ont décidé d'aller à contre-sens des nouvelles tendances du nautisme et d'un besoin criant.
En effet, partout en France et en Europe, le manque de place dans les ports a vu se développer de façon exponentielle les petites embarcations, motorisées en majorité, se déplaçant sur remorque : semi-rigides et « zodiac ».Il fallait bien trouver une solution à la carence des anneaux de port ! C'est ce type d'embarcations sur remorques qui tire, bien heureusement, l'industrie nautique en France. C'est aussi grâce aux propriétaires de ces bateaux que le tourisme se développe, notamment les week-ends hors saison, ce qui bénéficie à de nombreux commerces : épiceries, stations service, restaurants, accastillage, et souvent hôtels.
Saint-Quay a donc dit non à cette nouvelle race de marins.
Une seule cale de mise à l'eau a été «sauvegardée», et encore partagée avec les chantiers de l'aire de carénage. Il y en avait trois il y a quatre ans. Aujourd'hui seule la cale «Cras» autorise la mise à l'eau sur remorque. L'une est réservée à l'école de voile, l'autre aux annexes.
Autre signe de ce refus des remorques : 10 places réservées pour ces outils de mise à l'eau, toutes les autres sont indiquées : «Interdit aux remorques sous peine de fourrière». Résultat : on trouve des remorques sur les trottoirs, plus loin, ou en vrac dans les rues parallèles.Pourquoi cette ségrégation ? Les camping-cars vont avoir leur espace réservé sur le port ; les marins nomades n'ont-ils pas autant, voire plus de droits, sur un port de plaisance que des véhicules bien laids.
Dans de nombreux ports nous payons désormais la mise à l'eau des bateaux sur remorque 2, 3, 5€. C'est normal. Eh bien, faisons payer à St-Quay, à condition d'avoir au moins deux cales et un espace remorques bien dimensionné et munis de jets d'eau, comme toute station balnéaire civilisée et ouverte sur l'avenir... Mais St-Quay veut-elle déjà regarder le présent ?

Projets sur le nouveau port

Mon cher Jean Pierre,
Merci de ton envoi.
Pour la coopé, je me souviens bien de discussions avec le propriétaire du magasin Jean Bart à Binic qui se plaignait de la concurrence déloyale que lui faisait la coopé de Portrieux/Légué à l'aide de son statut fiscal dérogatoire. En somme on compte animer le port, selon l'expression de certains, grâce à une niche fiscale. Sinon pourquoi ne pas y mettre des commerces normaux ?
Quelle a été la conséquence de l'implantation du tabac à cet endroit sur «l'animation» ?
Je partage ton avis sur le bâtiment 3 en y ajoutant qu'il va boucher la vue des promeneurs et chalands sur l'ancien port, ce qui n'est pas favorable. Si l'on veut établir une continuité commerciale pour amener les clients vers la coopé, elle serait mieux assurée sur le coté gauche. Mais pour quels commerces ?
Le bâtiment 5 est beaucoup trop éloigné de tout, notamment pour l'accueil des navigateurs de passage. Cela va invariablement se transformer en dépôt de matériel pour plongeurs ... à condition qu'ils aient un accès pour leurs bateaux sur un ponton pas très adapté à cela.
On n'a pas fini d'en parler !
Amitiés
Henri Vacher

Le CLJ, nos plus beaux étés bretons

Les activités très diversifiées, autant sur le plan nautique (kayak, planche à voile, catamaran, ski nautique) que terrestre (beach-volley, judo, basket, tennis de table...) permettent à tous de se divertir tout en développant un esprit d'équipe, accompagnés d'une équipe d'animateurs dynamiques et proches des jeunes.
N'oublions pas les grands jeux traditionnels, la randonnée multi-activités, les olympiades et le jeu de la patate qui nous ont permis de gagner des tickets de chocolatine, de glace, de pâté d'ars et des T-shirts.
Et le jeudi soir, c'est le rez-de-chaussée de l'école Stella Maris qui est aménagé pour une soirée vraiment sympathique de 21h à minuit, réunissant tous les jeunes du centre ainsi que les anciens toujours bien accueillis. Enfin, le nouveau pôle terrestre situé à la rotonde, bien que plus étroit et moins fonctionnel, nous permet un accès direct à la plage.
Le CLJ reste donc un lieu à recommander pour tous les jeunes de 13 à 17 ans avides de sport et de bonne ambiance.
Margot d'Herbécourt

VIE DE L'ASSOCIATION

Le voici, le voilà, le site internet est là. Demandé au cours de notre Assemblée Générale par une majorité de participants, ce site démarre grâce à l'expérience et au temps qu'y a apporté Bertrand Callou. Il sera maintenu à jour et enrichi par Nicole Malassenet qui s'est proposée pour assurer cette tâche essentielle afin que ce site soit vivant.
-Ce site a pour objectif principal de faciliter la discussion entre les amis de Saint-Quay-Portrieux. Un onglet « dialoguons » permet à tout internaute de transmettre un avis, une remarque, une critique, une suggestion, ... voire aussi une photo ou un article. Ces remarques ne sont consultables que par les adhérents ; l'ensemble constitue donc un espace privé permettant l'expression de points de vue engagés de la part des auteurs, mais n'engageant pas notre association.
-Ce site permet aussi de retrouver les anciens numéros de notre bulletin et donc, en particulier, certains articles de fond toujours d'actualité. Mais aussi, notre association existant maintenant depuis 8 ans, on trouvera là le début d'un historique de notre commune, par exemple sur des dossiers s'étant étendus sur une longue durée comme l'affaire du Romeur. Les trois derniers numéros ne sont pas accessibles sur Internet car ils ne sont diffusés que sous forme papier.
-Ce site enfin, propose une galerie de photos qui sera enrichie au fur et à mesure des apports de chacun et, en page d'accueil régulièrement renouvelée, un élément de l'actualité de la ville ou un extrait du dernier bulletin.
Alors, courrez vite consulter **www.amis-st-quay-px.fr** et faites nous part de vos points de vue.

Association des Amis de
St-Quay-Portrieux et ses environs
BP 32 - 22410
Saint-Quay-Portrieux

Adhésion

17 €

Président: Jean-Pierre Guth — alsajpg@aol.com
Vice-président: René-Yves Drouin — labourgade0902@orange.fr
Secrétaire: Martine de Penanster — martinedepenanster@yahoo.fr
Trésorier: Bernard d'Herbécourt — bdherbecourt@wanadoo.fr